



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte

Question au Gouvernement n° 2068

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Il y a parfois des solutions simples qui permettent d'économiser gros. Comme la majorité d'entre nous, je suis titulaire d'une carte d'assuré social. Sur celle-ci figure seulement mon nom, mais toujours pas ma photo.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La question que je vais poser repose sur mon expérience de président du conseil d'administration d'un hôpital. Nous constatons tous des fraudes de plus en plus nombreuses, et nous attendons tous que des photos figurent rapidement sur ces cartes (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), comme le Gouvernement s'y est engagé le 15 novembre dernier, lors du débat sur la protection sociale.

Ma question est donc la suivante: quel calendrier le Gouvernement compte-t-il adopter pour que la carte d'assuré social comporte enfin la photo de son titulaire de manière à pouvoir déceler tous les abus ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Oui, monsieur le député, il faut incontestablement lutter contre la fraude, les gaspillages et les abus.

M. Didier Boulaud. Xavier !

M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux hôpitaux - et vous le savez puisque vous êtes président du conseil d'administration d'un hôpital - de faire présenter, au moment du paiement à la caisse, des papiers d'identité avec la carte d'assuré social. Voilà un premier point, et il est important.

Vous demandez que la carte d'assuré social soit munie d'une photo. Cette carte est renouvelée périodiquement et concerne tous les ayants droit d'un assuré social et il est difficile d'y faire figurer la photo de son titulaire et, le cas échéant, celle de sa femme et celles de ses enfants.

Néanmoins, Jacques Barrot et moi-même avons pour objectif de faire figurer le plus rapidement possible sur la carte d'assuré social la photographie de son titulaire. Cette modification est liée à deux chantiers. D'abord, celui de l'assurance maladie universelle, qui s'engagera l'an prochain et permettra à chaque Français d'avoir un rattachement simple à la sécurité sociale. Ensuite celui de l'informatisation médicale, qui a déjà débuté et qui permettra notamment la mise à disposition de la carte d'assuré social à puce, la distribution de cette carte commencera l'année prochaine et s'achèvera fin 1998: à partir de 1999, elle sera individualisable et nous pourrons alors faire figurer la photo de chaque assuré social à côté de la puce.

Voilà, monsieur le député, les décisions que nous prenons. La lutte contre la fraude et les gaspillages est un enjeu majeur pour sauver notre sécurité sociale. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Il y a parfois des solutions simples qui permettent d'économiser gros. Comme la majorité d'entre nous, je suis titulaire d'une carte d'assurance sociale. Sur celle-ci figure seulement mon nom, mais toujours pas ma photo.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La question que je vais poser repose sur mon expérience de président du conseil d'administration d'un hôpital. Nous constatons tous des fraudes de plus en plus nombreuses, et nous attendons tous que des photos figurent rapidement sur ces cartes (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), comme le Gouvernement s'y est engagé le 15 novembre dernier, lors du débat sur la protection sociale.

Ma question est donc la suivante: quel calendrier le Gouvernement compte-t-il adopter pour que la carte d'assurance sociale comporte enfin la photo de son titulaire de manière à pouvoir déceler tous les abus ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. Oui, monsieur le député, il faut incontestablement lutter contre la fraude, les gaspillages et les abus.

M. Didier Boulaud. Xavier !

M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux hôpitaux - et vous le savez puisque vous êtes président du conseil d'administration d'un hôpital - de faire présenter, au moment du paiement à la caisse, des papiers d'identité avec la carte d'assurance sociale. Voilà un premier point, et il est important.

Vous demandez que la carte d'assurance sociale soit munie d'une photo. Cette carte est renouvelée périodiquement et concerne tous les ayants droit d'un assuré social et il est difficile d'y faire figurer la photo de son titulaire et, le cas échéant, celle de sa femme et celles de ses enfants.

Néanmoins, Jacques Barrot et moi-même avons pour objectif de faire figurer le plus rapidement possible sur la carte d'assurance sociale la photographie de son titulaire. Cette modification est liée à deux chantiers. D'abord, celui de l'assurance maladie universelle, qui s'engagera l'an prochain et permettra à chaque Français d'avoir un rattachement simple à la sécurité sociale. Ensuite celui de l'informatisation médicale, qui a déjà débuté et qui permettra notamment la mise à disposition de la carte d'assurance sociale à puce, la distribution de cette carte commencera l'année prochaine et s'achèvera fin 1998: à partir de 1999, elle sera individualisable et nous pourrons alors faire figurer la photo de chaque assuré social à côté de la puce.

Voilà, monsieur le député, les décisions que nous prenons. La lutte contre la fraude et les gaspillages est un enjeu majeur pour sauver notre sécurité sociale. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2068

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1996, page 8256

Réponse publiée le : 12 décembre 1996, page 8256

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 décembre 1996